

# Certificat de Spécialisation Production Transformation et Commercialisation des Produits Fermiers (CS PTCPF)

## Objectifs

L'objectif de ce programme est de :

- Acquérir la méthodologie pour mener à bien un projet d'installation en production fermière.
- Acquérir les savoirs et les savoir-faire pour produire, transformer et commercialiser des produits fermiers.
- Devenir un salarié à haute technicité et à fort niveau de responsabilité, spécialisé dans les techniques de production, de transformation et de commercialisation des produits.

## Entreprises d'accueil

Exploitation agricole en production fermière (transformation de lait de vache, ou chèvre ou brebis ; transformation de viande de porcs ou volailles).

## Prérequis

- **Âge** : de 15 à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : être titulaire du Bac ou d'un diplôme équivalent de niveau 4 ou plus (BTS, Licence...).
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

## Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

\* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

## Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
463 212 13	2281

### Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 4 (cadre européen des certifications).

### Durée de la formation

560 heures (sur 1 an).

### Durée du contrat

1 an, modulable en fonction du positionnement\* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

### Rythme de l'alternance

2 semaines en UFA  
2 semaines en entreprise.

## Coordonnées de l'UFA



### LAP Etienne Gautier Ressins

1946 route de Villers  
RD13  
42720 **NANDAX**  
04 77 23 70 10  
nandax@cneap.fr  
www.ressins.com

## Contenu de formation

Matières
UC 1 : Organiser la production, la transformation et la commercialisation de produits fermiers
UC 2 : Mettre en oeuvre des techniques de production fermière
UC 3 : Mettre en oeuvre des techniques de transformation pour des produits fermiers
UC 4 : Mettre en oeuvre des techniques de commercialisation des produits fermiers

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



## Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques), la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets, une organisation coopérative des apprentissages et une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

## Évaluations certificatives / Sessions d'examen \*

Epreuves	Coefficient	Type	Forme
<b>UC 1 : Organiser la production, la transformation et la commercialisation de produits fermiers</b>	1	Ponctuel	Dossier et Oral
<b>UC 2 : Mettre en oeuvre des techniques de production fermière</b>	1	Ponctuel	Pratique et Oral
<b>UC 3 : Mettre en oeuvre des techniques de transformation pour des produits fermiers</b>	1	Ponctuel	Pratique et Oral
<b>UC 4 : Mettre en oeuvre des techniques de commercialisation des produits fermiers</b>	1	Ponctuel	Dossier et Oral

\* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Capitalisation des UC : 4 UC.

Validation partielle possible, bénéfique sur 5 années.

Equivalences : VAE.

## Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)

- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)

- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

## Références

	2019	2018	2017
<b>Taux de réussite globaux</b>	<b>87,06%</b>	<b>83,99%</b>	<b>83,01%</b>
• CAP / CAPA / MC / TP/ DE	96,69%	97,26%	96,69%
• Bac Pro / Bac Pro A / BP	91,89%	89,20%	89%
• BTS / BTSa titre Bac +2	82,24%	80,73%	80%
• Formations Bac +3	60%	68,75%	44%
<b>Insertion professionnelle</b> (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	<b>Résultats enquête en cours</b>	<b>82%</b>	<b>80%</b>
<b>Taux de poursuite d'étude</b>	<b>NC</b>	<b>NC</b>	<b>NC</b>
<b>Satisfaction globale Apprenti(e)</b> (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	<b>87%</b>	<b>88%</b>	<b>Non mesuré</b>

## Après la formation

### Suites de parcours possibles / Passerelles :

- Autres Certificats de Spécialisation.
- BTSa.
- Licences Pro.

### Débouchés professionnels :

Salarié à haute technicité et à fort niveau de responsabilité en production, transformation ou commercialisation des produits fermiers, producteur fermier.

## Modalités financières

### Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût moyen préconisé par France Compétences : 8 536 €

## Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 <sup>ère</sup> année	27%	43%	53%*	100 %*
2 <sup>ème</sup> année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 <sup>ème</sup> année	55%	67%	78 %*	100 %*

\* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

### Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
  - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
  - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
  - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

## Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1<sup>er</sup> équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

## Dates de la formation

Promotion	Date de début de la formation	Date de fin de la formation (incluant examens)
2020 - 2021	05/10/2020	11/06/2021

### Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2020

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

## Publics accueillis

Formation proposée sous statut d'apprentissage exclusivement.

## Accès par transport

- Parking gratuit sur place.
- Parking gratuit à proximité / places de parking gratuites aux alentours.
- Parc à vélo.
- Transports scolaires.

## Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui en partie.

## Les + de la formation

### • Engagements et partenariats

Présence d'une exploitation agricole sur l'établissement avec un atelier de transformation (fromages, viande, charcuterie), travaux pratiques effectués par les apprentis.

Cours adaptés aux apprentis (intervention de banquiers, de techniciens et des visites d'exploitations...).

### • Restauration

Cantine / self sur place.

### • Hébergement

Liste de logements chez l'habitant transmis par l'UFA.

## Matériel / Équipement

- Salles de cours équipées vidéo projection.
- CDI.
- Espace numérique.
- Salle d'examen.
- Ateliers de transformation aux normes CE.

## Coordonnées de l'UFA



### LAP Etienne Gautier Ressins

1946 route de Villers  
RD13  
42720 **NANDAX**  
04 77 23 70 10  
nandax@cneap.fr  
www.ressins.com

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



### CFA de rattachement :

Le CFA CréAp et ActiFormation fusionnent pour devenir Aktéap



(siège régional)  
4 rue de l'Oratoire  
69300 Caluire et Cuire  
04 72 10 94 07  
contact@akteap.cneap.fr  
[www.cfa-creap.com](http://www.cfa-creap.com)

Association loi 1901  
Numéro UAI : 0693764S  
N°SIRET : 50304921500026